

19 juil 2013 -14:03

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2013](#)

## Exécution de la législation services postaux

Sur proposition du ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi et cinq projets d'arrêté royal qui adaptent et exécutent la législation sur les services postaux.

Il s'agit de l'exécution de la loi postale dans les domaines suivants :

- l'adaptation de la réglementation du service postal à l'ouverture du marché
- les modalités de désignation du prestataire du service postal
- la comptabilité analytique du prestataire du service universel
- la définition des critères de qualification ou non d'une interruption ou de l'arrêt du service universel comme un arrêt/interruption ayant une incidence substantielle sur la qualité des services du prestataire de service universel
- la responsabilité extracontractuelle des prestataires de services postaux qui agissent dans le cadre de leur obligation de service public
- le transport postal de matières dangereuses
- la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux

*Avant-projet de loi portant des dispositions diverses relative aux services postaux*

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 11 janvier 2006 mettant en application le Titre IV (Réforme de la Régie des postes) de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques*

*Projet d'arrêté royal portant réglementation du service postal*

*Projet d'arrêté royal réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux*

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 janvier 2006 fixant les modalités de la déclaration et le transfert de services postaux non compris dans le service universel et mettant en application les articles 144quater, § 3, 148sexies, § 1er, 1°, et 148septies de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques*

*Projet d'arrêté royal concernant la comptabilité analytique du prestataire du service universel*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier  
ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de  
la Mer du Nord  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<http://www.economie.fgov.be>